

COMMUNE DE CAZAUX-LAYRISSE

Séance du Conseil Municipal du samedi 24 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le samedi 24 février à 9 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DORE, Maire de CAZAUX-LAYRISSE.

Présents : Mr DORE Jean-Pierre - Mr CAZAUX Alain - Mr SAMARAN José - Mme CAYLA Jeanine - Mme SIRET Cécile

Absents : Mr DERVAUX Emmanuel

Madame SIRET Cécile a été élue secrétaire de séance.

Compte rendu du conseil municipal du 23 septembre 2023

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu du dernier conseil annexé à la convocation. Il demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler.

En l'absence, celui-ci est validé à l'unanimité des membres présents.

Situation de la trésorerie

Le Maire, après une entrevue avec Madame BRETON-PIVATY, conseillère aux décideurs locaux du service des Finances Publiques de Luchon, annonce une trésorerie au 07/02/2024 de 174 421,91 euros.

Relais télécommunication

Le Maire annonce que tous les travaux sur ce chantier sont terminés : depuis le dernier conseil municipal, le pylône a été érigé, un périmètre de protection construit, l'électricité branchée. Le relais est entré en fonction dès la fin du mois de décembre. Dans l'attente d'un abonnement à un fournisseur d'électricité, son activité est tributaire d'un groupe électrogène ; ce dernier a besoin de carburant dont l'alimentation irrégulière, compte tenu de la période des fêtes et de l'accès pas toujours aisé par mauvais temps, explique un fonctionnement erratique.

Un message du 26/02/2024, postérieur à la tenue du conseil, de Mr CLERGERIE de SFR, précise que le site a été définitivement raccordé au réseau ENEDIS et qu'à ce titre, il fonctionne depuis le 16/02/2024.

Projet de lotissement sur la parcelle A466

Le Maire rappelle que la commune envisage de délimiter 5 lots de 1 200 m² viabilisés et donc prêts à la vente. Un devis de bornage mené par le géomètre DESSENS est chiffré à 8 000 euros. L'architecte BARRAU, chargé du permis d'aménager a envoyé un devis pour ses services à 1 500 euros. Le Maire déclare que les travaux de viabilisation seront nécessaires pour que chaque parcelle dispose d'une voie d'accès et d'un branchement eau, électricité et communication. Des demandes de subvention ont été faites auprès du Conseil Départemental pour couvrir une partie des frais.

Le 1^{er} adjoint, au sujet de la parcelle A465 qui jouxte celle du futur lotissement, informe le conseil qu'il a contacté Maître PONSOLE, notaire à Luchon le 2 novembre dernier ; celle-ci va vérifier si la commune répond aux conditions pour acquérir cette parcelle par la procédure de notoriété acquisitive. La notaire devait se renseigner et nous tenir au courant de ses démarches. N'ayant pas eu encore de réponse, le 1^{er} adjoint va la recontacter.

Périmètres de captage de la source des Cruzières

Le Maire rappelle que la commune est en attente du montage du dossier pour enquête publique instruit par l'ARS Occitanie. Pour ce faire, le Maire a contacté Monsieur BAGOT, technicien sanitaire à l'antenne de Saint-Gaudens de l'ARS ; celui-ci après avoir pris connaissance du dossier DUP instruit par l'agence ETEN, doit reprendre les différents points et consulter les services. Une fois les avis transmis, il conviendra d'établir la notice explicative pour l'enquête publique.

En conclusion, Mr BAGOT nous engage à ne pas programmer de travaux avant d'obtenir l'arrêté préfectoral qui d'après lui ne pourra pas être signé avant le 1er semestre 2024 ; à défaut, la commune risque de ne pas obtenir l'ensemble des aides et subventions prévues.

Le Maire rappelle que ces travaux d'amélioration du captage, d'étanchéité des installations et de construction du périmètre de protection devraient coûter aux environs de 21 000 euros à la commune, montant éventuellement réduit des subventions reçues. Ces travaux sont partagés avec Réseau 31 qui gère l'adduction d'eau potable de Lège.

Travaux liés au pool routier

Le Maire revient sur le pool routier 2023-2025 qui a déjà été évoqué lors du dernier Conseil Municipal du 23 septembre dernier. Des projets envisagés, celui portant sur le sentier Deth Coump paraît difficilement envisageable car les travaux prévus de terrassement avec engin pour calibrer le sentier, risquent d'endommager sérieusement ce dernier. Il pourrait être envisagé un simple nettoyage, par exemple lors de la prochaine journée citoyenne.

De plus, au chemin de la Coume, quelques modifications au projet initial pourraient être apportées : des travaux d'élagage, d'enrochement, de comblement et de pose de 2 bandes de 50 cm de béton sur une quinzaine de mètres pour faciliter le passage d'un véhicule, sont à envisager.

En outre, une partie d'un mur du cimetière du village du haut menace de s'effondrer sur les tombes. Il est impératif de le rebâtir et donc de l'insérer dans le cadre du pool routier.

Enfin, le Maire s'interroge sur la possibilité d'inscrire, dans le cadre de ce pool, les travaux de terrassement dans le projet de lotissement de la parcelle A466.

Délibérations à examiner

****Approbation des comptes de gestion 2023***

Le Maire porte à la connaissance du conseil le chiffrage des comptes de gestion 2023 tant dans le budget de la commune que celui portant sur l'eau.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal de ces comptes de gestion 2023.

****Approbation des comptes administratifs 2023***

Le Maire porte à la connaissance du conseil le chiffrage des comptes administratifs 2023 tant dans le budget de la commune que celui portant sur l'eau.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal de ces comptes administratifs 2023.

****Affectation des résultats communal et eau 2023***

Le Maire porte à la connaissance du conseil le résultat du compte administratif **communal** :

⇒ Résultat de l'exercice 2023	Section investissement	Recettes : 6 379,74 € Dépenses : 2 005,60 € Excédent reporté : 10 218,36 € Résultat de l'exercice d'investissement : 14 592,50 €
	Section fonctionnement	Recettes : 80 667,45 € Dépenses : 51 291,60 € Excédent antérieur reporté : 99 265,13 € Résultat de l'exercice de fonctionnement : 128 640,98 €

Le Maire porte à la connaissance du conseil le résultat du compte administratif **eau** :

⇒ Résultat de l'exercice 2023	Section investissement	Recettes : 7 759,00 € Dépenses : 8 236,68 € Excédent reporté : 39 749,54 € Résultat de l'exercice d'investissement : 39 271,86 €
	Section fonctionnement	Recettes : 10 979,77 € Dépenses : 13 860,84 € Déficit antérieur reporté : - 1 485,70 € Résultat de l'exercice de fonctionnement : - 4 366,70 €

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal de ces résultats communal et eau 2023.

****Convention d'adhésion à Vigifoncier***

Cette convention, jusqu'à présent prise en charge par la CCPHG, est arrivée à terme. C'est maintenant à la commune de savoir si elle souhaite avoir connaissance des projets de vente de biens sur son territoire et si le cas échéant, elle souhaite exercer un droit de préemption. Ce service en ligne est géré par les SAFER. Le coût la première année est de 310 € HT comprenant l'installation, la formation et l'abonnement annuel ; ce coût est pour les années suivantes de 110 € HT. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour signer une convention d'adhésion à Vigifoncier.

****Modification des statuts de la CCPHG***

La Communauté de Communes souhaite prendre une compétence supplémentaire « Construction, réhabilitation , gestion de la fourrière de Saint-Gaudens ».

Le 1^{er} adjoint, présent lors de l'exposé du dossier au conseil communautaire, expose le principe et les enjeux.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour confirmer cette compétence supplémentaire.

****Appartement communal T2 à l'ancienne école***

Le Maire expose les différentes étapes qui ont émaillé ce projet depuis le dernier conseil de septembre dernier.

Le permis pour ce nouvel appartement T2 a été déposé par l'architecte BARRAU ; ce dernier a été accepté par la Direction des Territoires.

L'architecte a ainsi pu préparer le Dossier de Consultation des Entreprises composé des plans et photos nécessaires à la réhabilitation du bâtiment communal.

Les offres ont été lancées auprès des entreprises par le biais du site d'avis d'appel public à la concurrence de la Dépêche du Midi ; les entreprises intéressées avaient jusqu'au 18 décembre 2024 pour déposer leurs offres pour un ou plusieurs lots de travaux (désamiantage, démolition et gros œuvre, menuiseries aluminium, plâtrerie et menuiserie bois, électricité, plomberie et chauffage, carrelage et faïence, peinture).

L'architecte a récupéré ces offres, les a analysées et évaluées selon des critères basés sur le prix des prestations et la valeur technique (moyens humains et matériels, qualité des produits et matériaux, méthodologie mise en œuvre, hygiène et sécurité sur le chantier, traitement des déchets).

Une liste des entreprises retenues pour chacun des lots a été proposée à la commune. Le Maire et le 1^{er} adjoint, après avoir analysé le dossier remis et ayant constaté quelques oublis et erreurs, se sont entretenus avec l'architecte BARRAU pour lui en faire part ; ce dernier a pris note et a assuré les modifications demandées, évaluant un surcoût peu important.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour accepter la proposition du maître d'œuvre.

Le 1^{er} adjoint aborde la phase du financement du projet.

Les dépenses peuvent être évaluées ainsi :

NATURE	MONTANT
Montant total HT des travaux	160 000
TVA à 10 %	16 000
Imprévus 10 %	16 000
Honoraires de l'architecte 8 %	12 800
Coordination SPS 1 %	1 600
TOTAL	206 400

Le financement va se faire par plusieurs moyens :

- Les subventions de l'État, du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour lesquelles un crédit-relais devra être pris pour assurer le paiement immédiat des factures des entreprises,
- La TVA qui va être reversée à la commune deux années après et pour laquelle un crédit-relais devra être pris pour son paiement immédiat aux entreprises,
- Le reste à charge pour la commune qui sera financé par un crédit à moyen terme (20 ans) et par autofinancement. Il reste à déterminer la part empruntée par la commune et celle autofinancée.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour emprunter auprès du Crédit Agricole 40 000 euros sur 20 ans aux conditions prévues dans l'acte de prêt signé par le Maire au nom de la commune.

Le plan financement peut se résumer ainsi :

ORIGINE	MONTANT	POURCENTAGE
Subvention de l'État	63 800	31
Subvention du département 40 %	57 849	28
Subvention de la Région	11 000	5
Autofinancement de la commune	17 551	9
Emprunt	40 000	19
Prêt relais pour la TVA	16 000	8
TOTAL TTC	206 400	100 %

Informations sur les installations de tri des déchets ménagers

Le 1^{er} adjoint fait part de la visite organisée par la CCPHG avec des élus communautaires des installations de tri des déchets début décembre dernier.

Cette visite s'est faite :

- Au centre de tri des emballages ménagers de Saint-Gaudens pour les déchets déposés dans les bacs de collecte : verre, cartons, plastiques, etc.
- À la décharge sur le site du Pihourc à Liéoux pour les ordures ménagères.

Le 1^{er} adjoint a illustré sa visite par un diaporama composé de photos prises lors de la visite.

Point sur l'actualité de la commune

⇒ Arrivée de la fibre au village : avec les dernières maisons éligibles mi-janvier 2024, c'est tout le village qui a accès aujourd'hui à la fibre.

⇒ Site Internet de la commune : il est aujourd'hui opérationnel. Son adresse est :
<https://www.mairie-cazaux-layrisse.fr/fr/index.html>

⇒ Divers évènements ont eu lieu sur la commune :

- L'inauguration de la statue le 7 octobre 2023,
- Une présentation historique de la commune par Alain CHEVALIER le 2 décembre 2023,
- Des chants de Noël par la chorale « Musique en liberté » le 10 décembre 2023,
- La cérémonie des vœux avec partage d'une galette des rois le 13 janvier 2024.

Questions diverses

Aucune question.

La séance est levée à 11 heures 30.

Le Maire
Jean-Pierre DORE